Trente-septième Année — Nos 2-3 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 JANVIER 1892

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à reception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et, Cie place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1892

LA PROTECTION DES ENFANTS

Mardi à l'audience correctionnelle du tribunal de Lille, comparaissait un jeune garçon d'une dixaine d'années inculpé de vol avec sa mère, laquelle n'en était point, paraît-il, à sa première comparution pour des délits du même genre : les faits étaient reconnus.

Les parents, habitant Lille, séparés depuis longtemps s'étaient partagé les enfants, deux pour le père ; pour la mère, deux aussi dont l'un était le précoce prévenu. Celui-ci, indocile, avait bientôt été recueilli par une parente de la famille, sa marraine, qui avait été appelée, ainsi que le père, pour donner au Tribunal des explications.

Le père, interrogé déclare que son fils a « tous les vices de sa mère » qu'il renonce à l'espoir de pouvoir le corriger. La personne qui en avait pris soin jusque là dit que sa situation ne lui permet plus de le garder.

Le président demande à l'enfant s'il veut retourner chez son père : « Non... répond-il, a travers ses sanglots...

— Mais, alors, vous aimez mieux aller dans une maison de correction jusqu'à vingt ans?...

L'enfant reste muet mais continue à pleurer.

Les juges étaient embarrassés ; ce jeune garçon était traduit en justice pour la première fois.

Enfin, après quelques mots échangés à voix basse entre le substitut et le Président, ce dernier s'adresse au père : « Vous consentiriez, dit-il, à laisser votre fils à une personne qui se chargerait de son éducation?

Sur sa réponse affirmative, le Tribunal condamne la mère qui, pour la troisième fois est en état de récidive pour vol à six mois de prison; et en ce qui concerne l'enfant, la cause est renvoyée à quinze jours, pour que dans l'intervalle, on régularise la situation.

Cette scène avait profondément impressionné le public : il était navrant de voir ce malheureux enfant, abandonné, ballotté pour ainsi dire entre une mère indigne, ne pouvant que lui donner de mauvais exemples et un père s'avouant impuissant à le réformer et en appelant à la Justice, laquelle hélas ! ne dispose que de moyens bien imparfaits.

En effet, on sentait, et on comprend d'ailleurs, l'hésitation des magistrats à envoyer ce jeune garçon dans une maison de correction qui on le sait, n'est la plupart du temps qu'une école de perversité.

Combien d'enfants se seraient réellement amendés si, au lieu d'aller après la première ou la seconde faute, respirer l'atmosphère viciée des maisons de détention, ils avaient été confiés à des personnes ou à des établissements charitables,

N'y a-t-il aucun moyen pratique de remédier à ce triste état de choses, surtout dans nos grandes villes du Nord si populeuses?... La solution cherchée serait facilitée dans une certaine mesure si l'initiative privée se manifestait chez nous comme elle s'est donné libre cours à Paris.

Il existe, en effet à Paris, une société de protection de l'enfance de création relativement récente qui porte le nom de « *Comité de défense des enfants arrêtés et traduits en justice* » et qui se compose d'hommes éminents appartenant à la magistrature et au barreau.

Le but poursuivi par cette association est de chercher à reformer l'enfant sans recourir au renvoi dans une maison de correction; c'est, avant de le traduire devant les juges, de tenter tous autres moyens de le faire revenir au bien dans la mesure où la loi le permet actuellement.

Or, pour atteindre ce but, il s'agit de s'assurer le concours de certains établissements publics ou même de quelques particuliers qui consentent à s'occuper de l'éducation correctionnelle des petits malheureux que le plus souvent ont entraîné au mal une précocité hâtive, des privations dès le premier âge et surtout de mauvais exemples.

En second lieu il incombe aux officiers de police judiciaire, aux membres du parquet, aux juges chargés d'instruction d'agir envers l'enfant arrêté avec beaucoup de circonspection, de ne point voir en lui le prévenu ordinaire dont les actes tombant sous le coup de la loi doivent nécessairement entrainer sa comparution devant la juridiction répressive.

— Il importe que ces magistrats, à l'aide de renseignements recueillis sur la famille, sur les parents, se rendent bien compte du degré de moralité de l'enfant qui leur est amené et des chances d'amélioration qu'il présente.

Déjà à Paris les commissaires de police, les substituts, les juges d'instruction pratiquent cette manière de faire qui a produit jusqu'ici les meilleurs résultats.

M. Flandin, vice président du Tribunal de la Seine qui appartient à ce *Comité de défense des enfants traduits en justice* a exposé dernièrement dans un remarquable rapport, comment on procède pour n'envoyer qu'en dernière analyse devant la police correctionnelle les enfants arrêtés.

Pourquoi pareil comité ne pourrait-il point s'instituer et fonctionner chez nous, dans notre arrondissement si compact? Les personnes que leur situation ou leurs fonctions mettent à même de prendre l'iniative, feraient assurément œuvre utile; et il n'est pas douteux qu'ils trouveraient chez les magistrats et les officiers de police des auxiliaires précieux; à l'aide d'une organisation bien entendu, que d'enfants on détournerait de la mauvaise voie où ils avaient paru entrer tout d'abord !

C.

LES PROPRIÉTÉS BATIES

Le Conseil de préfecture de la Seine vient de résoudre d'intéressantes questions soulevées par l'application de la nouvelle législation sur la contribution foncière des propriétés bâties.

Du rapprochement de l'article 5 de la loi du 8 août 1890 et de l'article 34 de la loi du 8 août 1885, il a déduit que la valeur locative qui doit être prise pour base de la contribution foncière est celle que comportait chaque immeuble au moment de la signature du procès-verbal des opérations. Ce procès-verbal a été signé, pour Paris, le 4 mars 1890.

Le conseil de préfecture a également décidé que les prix de location exprimés en un chiffre unique, sans spécification de charges additionnelles au prix principal, représentaient la valeur locative de la propriété, lorsque, d'ailleurs, ces prix de location avaient été reconnus normaux; que la déduction d'un quart sur le revenu brut, prévue par la loi pour le dépérissement et les frais d'entretien et de réparation des maisons, représente les charges du propriétaire, et qu'il n'y a de déduction à opérer ni pour les impôts, ni pour la vidange de la fosse mobile, ni pour les réparations de toute nature, ni pour les vacances de logements, ni pour la rétribution du concierge.

Enfin, le conseil de préfecture a jugé que, pour les maisons louées en totalité à des locataires principaux les prix des baux conclus avec ces derniers ne pouvaient, à raison des circonstances spéciales dans lesquelles ils avaient été consentis, servir de base à l'évaluation des revenus imposables et qu'on devait tenir compte, pour la fixation de ces revenus, des valeurs locatives telles qu'elles résultent de l'ensemble des baux passés avec les locataires qui occupent l'immeuble.

L'ALCOOL ET LE BIEN-ÊTRE POPULAIRE

Le *Bien Public* de Gand publie la statistique et les réflexions ci-après :

« Nous trouvons dans une petite publication ouvrière le rapprochement très saisissant que voici :

» Pour Kensington, faubourg de Londres, les dépenses en boissons enivrantes s'élèvent à 587,320 liv. sterl., soit 14,680,000 fr.

» Au lieu de la gaspiller dans les cabarets, imaginons cette somme dépensée dans les magasins de Kensington. Elle permettrait d'acheter :

30,000 vêtements complets d'ouvriers à 50 fr.	1,500,000
60,000 chemises d'hommes, en coton, à 3 fr.	180,000
30,000 paires de bottes à 15 fr.	450,000
30,000 vêtements complets de femmes à 50 fr.	1,500,000
60,000 chemises de femmes, en coton à 2 f. 50	150,000
100,000 vêtements d'enfants, à 20 fr.	2,000,000
100,000 paires de souliers d'enfants à 5 fr.	500,000
50,000 lits d'enfants à 20 francs	1,000,000
30,000 lits complets à 40	1,200,000
30,000 ameublements de maisons d'ouvriers à 150 francs	4,500,000
30,000 séries linge de ménage à 35 francs	1,050,000
Construction d'un vaste club ouvrier avec bibliothèques et salles de conférences	400,000
Bains, gymnase et lavoir public	250,000
Fr.	14,680,000

» Voilà qui donnerait de l'ouvrage aux fileurs de lin, de laine et de coton, aux tisseurs, aux ébénistes, aux maçons, aux innombrables métiers qui en dépendent !

» Hélas ! hélas ! ne pourrons-nous pas très justement faite pour la Belgique les mêmes réflexions douloureuses ! »

Les réflexions ne sont-elles pas applicables à tous pays ?

LA PAPAUTÉ ET LA DÉMOCRATIE

I

Le mouvement d'idées qui pousse tous les esprits à chercher des réformes sociales nouvelles se fait sentir jusque dans les milieux qui jusqu'à présent passaient pour les plus réfractaires à toutes les innovations. La *Revue des Deux-Mondes* elle-même, qui était sans contredit l'organe le plus fermé à tout ce qui sortait du cadre traditionnel du conservatisme voltairien, semble depuis quelque temps accessible à des idées plus larges. C'est ainsi qu'elle imprimait, il y a quelque temps, une étude sur les *Associations* qui aurait fait bondir l'antique Buloz. Le code civil — *proh pudor !* — y était taxé d'imprévoyance et la Révolution — *horresco* — s'y trouvait qualifiée d'antilibérale.

L'article que nous venons de signaler à nos lecteurs marque mieux encore cette évolution de la célèbre revue. Il est le premier d'une série qui aura pour titre la *Papauté, le socialisme et la démocratie* et il est spécialement intitulé l'*Evolution du Saint-Siège et l'enseignement social de Léon XIII*, Son auteur est M. Anatole Leroy-Beaulieu qui a déjà consacré à l'étude des questions de notre temps un très intéressant volume. Nous ne saurions mieux faire que d'extraire de cet article de larges citations. Nos lecteurs verront comment un esprit perspicace et prévoyant juge le mouvement que Léon XIII a voulu par l'encyclique *Rerum novarum* imprimer à l'Église entière. Nous ne prétendons pas souscrire à toutes les opinions et à toutes les expressions de M. Anatole Leroy-Beaulieu, mais tout en lui laissant la pleine responsabilité, nous avons voulu les faire connaitre à nos lecteurs. Voici d'abord son début :

« Le XIXe siècle — nous en pouvons déjà parler au passé — s'était flatté d'exclure l'Eglise des affaires de ce monde. Il lui semblait que la religion, faite pour les choses du ciel, n'avait rien à prétendre aux choses de la terre. Le libéralisme, en faisant profession de respecter la liberté religieuse, avait pris soin d'enfermer le culte dans ses églises, dans ses séminaires et ses sacristies. Le siècle avait fait comme ces maires ou ces sous préfets qui, de par la loi, font défense au Christ de se montrer dans la rue. La croix ne devait plus se laisser voir que dans la solitude des cimetières, sur la tombe des morts, ou, loin des regards des vivants, sur la flèche des tours perdues là haut dans les airs. A beaucoup, il semblait même par là servir la religion : c'était la compromettre que de la laisser sortir de son double domaine, la net de ses églises et le sanctuaire de la conscience. L'y confiner, en fermant sur elle les portes du temple, c'était la ramener à sa mission.

» Eh bien ! non, ce n'était là qu'une illusion. Nous avons eu beau séparer le temporel du spirituel, on ne peut ainsi en faire deux compartiments isolés par une cloison étanche. L'Eglise ne saurait longtemps se désintéresser de tout ce qui vit et s'agite autour d'elle. Ses prêtres ne pouvaient toujours se borner à psalmodier dans l'immobilité de leurs stalles des oraisons latines, à entonner le *De profundis* devant le catafalque des morts, à faire réciter le catéchisme à des enfants distraits, et à écouter dans le délicieux demi-jour du confessionnal les monotones aveux des dévotes de tout âge. L'Eglise, il est vrai, tout en protestant contre cette réclusion, semblait peu à peu en prendre l'habitude.

» Et voilà que cette vieille mère, traitée de radoteuse par l'irrévérence de tant de ses fils, s'est mise à parler aux hommes de ce qui les divise le plus. Tout comme au temps des Grégoire VII et des Sixte Quint, le pape veut dire son mot sur les affaires humaines : et le monde ne s'en irrite point, et le siècle ne s'en montre pas trop surpris. C'est encore là un signe des temps qui viennent. Il semble bien que nous assistons à la rentrée en scène d'un des grands acteurs de l'histoire : — et, sur le vieux théâtre d'où on l'avait crue à jamais bannie, la papauté aperçoit un personnage nouveau, bien différent de ceux auxquels, pendant mille ans, elle a donné la réplique. A la place des dynasties sacrées par ses mains, elle a en face d'elle la démocratie; émouvants rencontre, en vérité, et d'où dépend beaucoup le dénouement du drame des temps prochains. La papauté en a le sentiment, et, sans s'attarder à des discours inutiles, elle va droit à la démocratie, et de quoi lui parle-t-elle ? De ce qui tient le plus au cœur du peuple, de la question sociale.»

M. Leroy-Beaulieu rappelle que le Saint-Siège avait été, voilà déjà bien longtemps, sollicité de prendre en mains la cause des classes ouvrières par Saint-Simon et par Lamennais. Et plus près de nous, en 1878, un israélite même, épris de socialisme, Isaac Pereire, faisait en ces termes, en faveur des prolétaires, appel à la papauté :

« Comment, disait ce juif au pape, l'Eglise n'a-t-elle pu ne pas comprendre que la transformation profonde qui s'opérait dans le monde, loin d'être une œuvre impie, destructive du christianisme, était un fait providentiel, une application de l'idée chrétienne dans ce qu'elle a de plus juste et de plus sublime ? » Et si la papauté ne l'avait pas senti plus tôt, l'ancien saint-simonien en rejetait la faute sur l'Etat, sur la Révolution, sur la guerre inepte faite par de faux libéraux et d'aveugles démocrates à l'Eglise et à l'idée religieuse. « Jamais, continuait le banquier israélite, œuvre plus digne d'elle, plus conforme à l'enseignement de son divin Maître, ne s'est offerte à la sollicitude de l'Eglise.

» N'est-elle pas, par son principe même, la mère de tous les petits, la protectrice de tous les opprimés ? Elle n'a qu'à se rappeler son histoire et sa tradition. Après avoir détruit l'esclavage antique et le servage féodal, l'Eglise doit encore améliorer le sort de l'ouvrier moderne. Elle accomplira ainsi l'œuvre de rédemption universelle que son divin fondateur a définie par ces deux maximes : « Laissez venir à moi les petits; — Aimez-vous les uns les autres. »

M. Leroy-Beaulieu explique ensuite comment tous ces appels paraissaient n'avoir pas été entendus, et il montre en ces termes comment, d'après lui, le souverain pontife est arrivé à prêcher ces idées auxquelles les esprits superficiels croyaient qu'il devait être peu favorable.

« L'horizon du Vatican a reculé : il s'est élargi, tout en s'assombrissant, depuis 1870 et la mort de Pie IX. Pour Pie IX et pour Grégoire XVI — comme pour M. Clémenceau et les pontifes du radicalisme — la Révolution formait un bloc ; Rome en repoussait tout *in globo*. Entre les idées modernes que Lamennais avait, en vain, voulu lui faire bénir et qui paraissaient également réprouvées par le *Syllabus*, la curie romaine devait apprendre à faire des distinctions. Elle s'est mise à les trier, elle les a secouées dans le van de ses docteurs, elle les a passées au crible subtil de ses théologiens, et plus d'une a trouvé grâce devant elle. Rome a déclaré que la démocratie, la république, les réformes sociales n'avaient rien pour l'effrayer. Elle ne craint plus de sourire à la société moderne ; au lieu de lui barrer le chemin avec des anathèmes, elle offre de lui aplanir la route. C'est aux petites gens, aux ouvriers, à ceux qui supportent le poids de la chaleur du jour, que semble s'adresser de préférence le pape détrôné ; et il leur parle de ce que les pauvres gens, absorbés par les soucis de la vie, ont le plus à cœur, de leur travail, de leur salaire, de leur pain quotidien. Le Vatican, qu'on s'était habitué à regarder comme la borne de l'immobilité, est, à son tour, dans le mouvement. La papauté, elle aussi, « va au peuple », la parole est au peuple ».

A ceux qui croiraient que cette attitude nouvelle de Léon XIII rompt la tradition et contredit l'attitude des papes anciens, M. Leroy-Beaulieu répond :

« N'allons pas croire que la tradition ait perdu toute autorité à Rome, que le pape octogénaire se soucie peu d'être d'accord avec ses deux cent cinquante prédécesseurs. Nullement; la solidarité pontificale n'est pas en cause; il serait malséant de crier à la contradiction. Pour la papauté, la question ouvrière a précisément cet avantage, qu'elle lui permet de donner la main au peuple tout en tournant le dos à la révolution. C'est là un point à retenir. La chaîne sacrée des enseignements pontificaux est demeurée intacte; parce qu'elle a été pliée et comme coudée dans une direction nouvelle. Il n'y a pas de rupture entre ses anneaux. Ne cherchons pas à mettre les encycliques du pape Léon XIII en opposition avec le bulluire de ces prédécesseurs. Nous n'y réussirions point.

» A tout prendre, il n'y a pas ici de palinodie. L'importance croissante donnée aux questions sociales n'est pas un démenti à l'Eglise, ce serait plutot un démenti à la Révolution, ou à ce que l'Eglise considère comme un dangereux succédané de la Révolution au libéralisme Le peuple longtemps nourri de la viande creuse des théories politiques et enivré de l'eau-de-vie capiteuse des principes abstraits, le peuple réclame des aliments plus substantiels. Cela seul, dit-on à Rome, n'est-il pas la justification de l'Eglise? et n'avait-elle pas raison quand elle accusait la Révolution d'offrir aux peuples des pierres au lieu de pain et du poison sous forme de miel?

» Ayons la loyauté de le reconnaître : nous avions trop présumé de la liberté. Elle n'a pas tenu toutes les promesses que nous avions faites en son nom, et elle devient maintenant, victime de l'excès des espérances mises sur elle. Pourquoi ne pas l'avouer ? Le seul fait que, cent ans à peine après la révolution qui devait renouveler la face du monde, les sociétés nouvelles appellent de nouvelles transformations et de nouvelles révolutions est un dur désaveu pour l'orgueil du siècle et pour l'ordre social nouveau. Je ne sais s'il est dans l'histoire spectacle plus attristant. — Mais qu'importe à l'Eglise ? Pourquoi s'affligerait-elle des déconvenues du siècle ? Que lui fait l'ébranlement de cet édifice à peine achevé d'hier, et qu'il nous semble déjà entendre craquer sur nos têtes ? Elle n'en redoute pas la chute; elle en triompherait plutôt. N'avait-il pas été construit sans elle et parfois contre elle ? La Révolution avait prétendu refaire la société sans la croix et sans Dieu; qu'a d'inattendu, ou de lamentable, pour l'Eglise l'échec des présomptueux qui avaient obstinément refusé ses bénédictions ? Elle n'a jamais cru à la solidité de leur œuvre; elle n'a cessé de leur en prédire le renversement. »

Nous achèverons dans un de nos prochains numéros l'analyse de cette étude, qui appelle, comme on peut s'en convaincre, tout particulièrement l'attention.

LA SITUATION COMMERCIALE
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 2 janvier.

En fabrique, il s'est encore remis des petits ordres courants de quelques pièces, mais pas encore de fortes commandes. Toutes les maisons du reste sont en inventaire.

Dans le commerce des laines, on a constaté, cette semaine, beaucoup de demandes en peignés Buenos-Ayres et Australie. Les acheteurs offrent des prix fort bas, mais les détenteurs ne veulent pas céder et ils s'appuient sur la hausse survenue au terme.

L'étranger a fait quelques achats à des prix bien soutenus.

On prétend ici que les plus basses limites sont dès à présent atteintes.

Les croisés d'Australie et de Buenos-Ayres jouissent toujours de la même faveur et ils s'écoulent toujours au fur et à mesure de leur production.

Nous examinerons, dans de prochains articles, la marche des affaires dans les principales branches de notre industrie et de notre commerce pendant l'année 1891 écoulée.

LES CONSÉQUENCES
DU NOUVEAU RÉGIME DOUANIER
appréciées par M. Jules Simon

Nous reproduisons à titre de document l'article suivant paru il y a quelques jours sous la signature de M. Jules Simon :

Je lisais un de ces matins, dans un journal protectionniste :

« L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie vont conclure un traité d'alliance commerciale et nous isoler du reste de l'Europe.

» Les feuilles libre-changistes s'en réjouissent. On sait qu'elles ont une façon à elles d'entendre le patriotisme. »

S'il y a des « feuilles libre-échangistes qui se réjouissent de cette conséquence malheureusement trop prévue des derniers triomphes du protectionisme, je voudrais bien les connaître pour avoir le moyen de les désavouer publiquement.

Je crois que les nouveaux tarifs ont irrité le monde contre nous, ce qui est un malheur; je crois qu'ils nous fermeront la plupart des marchés étrangers, ce qui sera un très grand malheur; et je vois que, dès à présent, il se forme contre nous des coalitions qui seront la ruine de notre travail national, ce qui est un malheur encore plus grand. Nous avions prédit toutes ces conséquences; mais loin de tirer un sot orgueil de notre perspicacité, nous voudrions de grand cœur avoir au moins raison; nous serions heureux de nous être trompés; nous le proclamerions sur les toits. C'est avec joie que nous nous laisserions accuser d'être des prophètes de malheur et de faux prophètes.

Nous sommes très attachés à nos doctrines? mais pourquoi? Parce qu'elles nous paraissent d'accord avec l'intérêt national. Nous sommes libre-échangistes à la fois par libéralisme et par patriotisme. Tout ce qui arrive d'heureux à notre pays nous réjouit; tout ce que lui arrive de malheureux nous consterne.

Les nouvelles alliances qui se contractent sous nos yeux nous paraissent d'autant plus regrettables qu'elles seront suivant toutes les probabilités durables. Elles commencent un courant d'échanges et d'affaires qu'il sera difficile de modifier. Les maisons et les places, comme les individus, ont leurs habitudes. On est lié, à la longue, par mille liens puissants et vénérables.

Chacun connait les goûts et les besoins de son correspondant; on sait au juste dans quelle mesure il est possible de compter sur lui; on a des moyens communication et des voies de messageries toutes préparées. Tout cet ensemble constitue une force qu'il est difficile de détourner de son lit; mais une fois la transportation opérée, il est plus difficile encore de faire des efforts nouveaux pour rouvrir des routes oubliées et de renouer des relations interrompues. Le monde ne se laisse pas secouer ainsi impunément. Ceux qui nous quittent aujourd'hui ne nous reviendront plus.

Cette conséquence, qui serait redoutable pour tout autre peuple, l'est spécialement pour nous. Nous sommes, à beaucoup d'égards, les fournisseurs du luxe. Or, il y a deux luxes, le vrai et le faux. Le vrai, c'est le nôtre. Nous sommes, dans le monde du commerce et de l'industrie, les artistes, les grands artistes. Les Allemands n'arrivent pas, ils n'arriveront jamais à égaler le goût français ; mais ils arriveront tout de suite, ou plutôt ils sont déjà arrivés à l'imiter, ou, si vous voulez, à le contrefaire. Ils livrent partout des produits allemands sous le nom de produits français à des prix très inférieurs qui nous rendent la concurrence impossible.

Nous nous soutenons par la qualité ; mais cette avalanche de produits médiocres dont nous sommes menacés ne peut manquer de modifier et d'altérer le goût public. Le monde y perdra de son élégance et de sa grâce; mais la France, en particulier, y perdra toutes ses chances de reconquérir le marché universel. Le protectionnisme, qui croit protéger le travail national, aura surtout protégé le similor.

Aux humiliations que nous aurons à subir, n'ajoutons pas celle de nous quereller les uns les autres sur notre patriotisme. On peut être grand patriote et se tromper malheureusement sur les intérêts de la patrie ; cela se voit tous les jours. Nous disons des protectionnistes, dans nos plus grands anathèmes, qu'ils se trompent sur les vrais intérêts du pays ; mais nous ne les accuserons jamais d'être indifférents à ces intérêts. Ce serait pour nous un jour douloureux que celui où nous serions forcés de mépriser nos adversaires.

JULES SIMON.

LES NAUENDORFF

Parmi les morts de ces derniers jours, on nous signale celle de la fille aînée de Nauendorff, que les partisans du prétendu Louis XVII appelaient « Madame Amélie ». Elle avait épousé M. Abel de Laguade, avait longtemps habité avec lui le Périgord et elle vient de mourir à Messac, Ille-et-Vilaine, où elle était fixée depuis quelques années. C'était une femme d'un âge avancé, très respectable et ressemblant assez, mais avec des traits épais, à Marie-Antoinette.

En 1884, je crois, elle vint à Paris avec tous les Nauendorff existants, et dans un appartement situé rue de la Neva, elle recevait les partisans de sa famille, les curieux et les reporters à qui elle distribuait les photographies de sa famille et celles des portraits de la famille royale. On juxtaposait ces cartons, on comparait et le côté le plus saisissant de la ressemblance était certainement le nez aquilin. Parbleu, il y a en France beaucoup de descendants d'Henri IV et de Louis XV, du côté gauche. Tous n'ont pas le nez aquilin et tous les nez aquilins ne proviennent pas des Bourbons. Ce n'est pas une marque de fabrique.

Dieu me préserve d'une polémique avec les Nauendorff et leurs partisans ; je me récuse d'avance ; j'ai lu leurs brochures, et j'y ai vu que ce qu'il y a de plus clair dans leur affaire, c'est qu'ils n'ont aucune preuve matérielle et certaine. Dès lors, ils auraient beau être les descendants de Louis XVI, c'est absolument comme s'ils descendaient d'un grand Turc quelconque. On ne peut en aucun pays accorder l'héritage à celui qui se prétend héritier sans preuves d'identité.

Il y avait la cassette, la fameuse cassette que Louis XVI aurait cachée devant le dauphin avant de quitter les Tuileries, et que Nauendorff offrait à Louis-Philippe de retrouver si l'on s'engageait à la lui donner. On a démoli les Tuileries de fond en comble, et la légende s'est envolée sous la pioche des démolisseurs, bien que les Nauendorff gardent encore la clef et le secret de la cassette, car il y avait, paraît-il, un secret, un « Sésame, ouvre-toi ».

Ce qui m'intéresse dans l'histoire des Nauendorff, c'est un seul point de l'histoire : l'évasion du Temple. Louis XVII est-il réellement mort au Temple, ou bien a-t-il été sauvé ?

Remarquez que le fait de son évasion ne prouve rien en faveur des Nauendorff, car Louis XVII évadé a fort bien pu mourir inconnu, jeune ou vieux, ici ou là, sans pouvant le faire reconnaître faute de preuves, et se résignant peut-être à la fatalité.

Sombre drame en vérité qui aurait fait la liberté plus malheureuse encore et plus terrible que la prison.

Etre fils de roi, roi de droit, et ne pouvoir le dire sans s'exposer à la risée ! Sentir en soi toutes les ardeurs d'un sang généreux, et ne vivre que misérable et

BOURSE DE PARIS du 2 Janvier 1892
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
94 95	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	95 171/2
94 92 1/2	3 0/0	.. ..	.. ..	95 10
105 25	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 55
91 50	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	91 50
18 42 1/2	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 42
480 ..	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	480 ..
64 20	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	64 50
93 1/16	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	93 1/4
22 50	Portugais 3 0/0	.. ..	.. ..	22 80
95 1/4	Consolidés anglais	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1880	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1889	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Russe 1890	.. ..	.. ..	.. ..
	Sociétés de crédit			
4465 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	4460 ..
407 50	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	395 75
703 75	Banque de Paris	.. ..	.. ..	703 75
1236 25	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1241 25
145 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	147 50
705 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	708 75
645 ..	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	645 ..
	Chemins de fer			
1800 ..	Nord	.. ..	.. ..	1800 ..
1472 50	Paris-Lyon-Méditer.	.. ..	.. ..	1470 ..
1510 ..	Orléans	.. ..	.. ..	1507 50
885 ..	Est	.. ..	.. ..	890 ..
645 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	640 ..
197 50	Lombards	.. ..	.. ..	198 75
221 25	Nord Espagne	.. ..	.. ..	222 50
213 75	Saragosse	.. ..	.. ..	215 ..
	Valeurs diverses			
1417 50	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1416 ..
75 ..	Métaux	.. ..	.. ..	.. ..
3 75	Panama	.. ..	.. ..	.. ..
0 ..	Suez	.. ..	.. ..	2721 25
	Mines			
487 ..	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	489 37
.. ..	Tharsis	.. ..	.. ..	149 37
.. ..	de Beers	.. ..	.. ..	.. ..
	Obligations			
550 ..	Ville de Paris 1855-1860 3 0/0	.. ..	.. ..	547 50
430 ..	» 1865 4 0/0	.. ..	.. ..	430 ..
421 50	» 1869 3 0/0	.. ..	.. ..	421 ..
414 ..	» 1871 3 0/0	.. ..	.. ..	414 ..
508 ..	» 1871 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	507 ..
525 50	» 1875 4 0/0	.. ..	.. ..	525 50
525 50	» 1876 4 0/0	.. ..	.. ..	528 50
408 50	» 1886 3 0/0	.. ..	.. ..	408 50
104 50	» 1886 nouv. 3 0/0	.. ..	.. ..	106 ..
395 25	» 1886 quarts 3 0/0	.. ..	.. ..	396 ..
100 ..	»	.. ..	.. ..	100 75

Cours de clôture du comptant du 2 Janvier

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 05 ..	3 0/0	95 15 ..
95	3 0/0 1891	95 20 ..
96 60 ..	3 0/0 amortissable	96 60 ..
105 25 ..	4 1/2 0/0 1883	105 55 ..

BOURSE DE LILLE du 2 Janvier 1892
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860 remboursable à 100 fr.	.. ..	110 75
Lille 1863 remboursable à 100 fr.	.. ..	138 75
Lille 1865 remboursable à 500 fr.	.. ..	512 50
Lille 1877 remboursable à 500 fr.	.. ..	510 ..
Lille 1880, obligations de 500 fr., 200 payés	.. ..	414 ..
Lille 1884, quart d'obligation	.. ..	102 ..
Lille 1887, remboursable à 500 francs	.. ..	291 ..
Lille 1890, remboursable à 500 fr.	.. ..	457 ..
Roubaix-Tourcoing, rente à 50 fr. en 55 ans	.. ..	48 75
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 ..
Départements du Nord	113 ..	115 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 75
Armentières 1886	.. ..	496 ..
Douai (action) 500 fr.	.. ..	501 ..
Banq. du Nord, Pas-C. Verley, Decroix C.	.. ..	1200 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.. ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	545 ..
Crédit du Nord actions 500 fr., 125 payés	.. ..	180 ..
Comptoir comm. Devillers et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1170 ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	....
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, actions 500 fr. p.	.. ..	450 ..
Le Nord assur., act. 1 000 fr., 250 payés	.. ..	2575 ..
Union Gener. du Nord, act. 500 fr. 125 p.	.. ..	425 ..
Soc. Co-Sauv.-Arras (anc. usine Grassin) 500 f.	.. ..	120 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	....
Cons. d'Anzin	.. ..	....
Ciments français	.. ..	250 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	.. ..	40 ..
Cie des Tissages Textiles (Alfa et Cie)	.. ..	555 ..
» » 375 fr. payés	.. ..	....
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	572 50
Delgrève et Cie	.. ..	537 ..
Caisse de liquidation Roubaix-Tourcoing	.. ..	....
Verreries d'Aniche	.. ..	....
Eaux de Dunkerque	.. ..	505 ..
Blanche-Saint-Vaast	.. ..	2600 ..
Dennin-Anzin	.. ..	287 50
Usines Villerupt	.. ..	450 ..

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e		14900 ..
Anzin 100e de denier	4875 ..	4850 ..
Blanzy	.. ..	1090 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	12200 ..
Bully-Grenay le 6e	.. ..	3190 ..
Campagnac	.. ..	435 ..
Carvin	1500 ..	1595 ..
Courrières (70e)	.. ..	4210 ..
Crespin	.. ..	260 ..
Douchy	.. ..	4250 ..
Dourges	.. ..	5250 ..
Drocourt (1re série)	.. ..	2400 ..
» (2e série)	.. ..	3400 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	2100 ..
Epinac	.. ..	450 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	320 ..
Flécainelle	.. ..	160 ..
Lens	25500 ..	25500 ..
Liévin	.. ..	9750 ..
Marles 29 0/0	.. ..	13750 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	.. ..	33500 ..
Meurchin	.. ..	5275 ..
Ostricourt	.. ..	470 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	15 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	190 ..
Vicoigne et Noeux	26000 ..	26900 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le traité de commerce franco-hollandais

La Haye, 2 janvier. — La Commission pour la législation douanière a conseillé au gouvernement néerlandais de prolonger provisoirement le traité de commerce franco-hollandais, si la France veut accorder le tarif minimum.

Le tarif douanier Espagnol

Madrid, 2 janvier. — La *Gaceta* publie le décret établissant les tarifs douaniers, en deux colonnes, maxima et minima. Voici les droits sur les textiles :

Soie écrue, 5.20 et 4 le kilo; soie teintée, 6.50 et 5; tissus de soie, 30 et 25; velours de soie, 36 et 30; tulles, 29.25 et 22.50; velours de coton, 24 et 20; étamine, les cent kilos, 3 et 2.50; laine br